

AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES

Conseil d'administration du 25 février 2010

Point 3

Procès-verbal de l'élection des Vice-présidents du Conseil d'administration

Délibération n° 2010-3 .

Après déroulement du scrutin, conformément aux articles 1 à 9 du règlement intérieur du conseil d'administration et dépouillement par les assesseurs, sont déclarés élus Vice-présidents du Conseil d'administration :

*N. Dachicourt
N. Louisy*

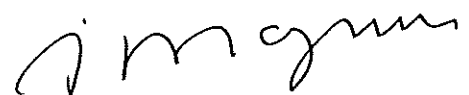
Le directeur de l'agence des aires marines protégées est chargé d'exécuter les mesures de mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'agence.

Le Directeur



Olivier LAROUSSINIE

Le Président



Le Commissaire du gouvernement

